

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/07

Objet : Projet d'expérimentation d'une « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Projet d'expérimentation d'une « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse »

CONTEXTE

Cette action vient en résonance de la mesure 2.4 « Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants » inscrite au projet de Charte 2022-2037. La facilitation d'un approvisionnement local pour tous les habitants est recherché en faisant connaître l'offre en produits agricoles locaux auprès des familles, jeunes, et résidents du territoire, ainsi qu'en les accompagnant dans la réflexion des impacts et enjeux de notre alimentation.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Cet accompagnement vise à repenser l'accessibilité des produits locaux auprès des habitants, et ce dans un contexte inflationniste sur les produits alimentaires.

Partant des actions précédentes telles que le Défi locavore et le Mois de la Transition Alimentaire, et en s'appuyant des prochaines éditions, la volonté est d'arriver à la création d'une Caisse Locale Alimentaire Chartreuse (CLAC)

Cette caisse cherche à dynamiser la consommation de produits locaux et de qualité auprès des ménages et ce quel que soit leur revenu.

PLAN DE FINANCEMENT

Le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées porte aujourd'hui le programme « Mieux Manger Pour Tous » visant à transformer le système de lutte contre la précarité alimentaire.

Le Parc de Chartreuse, accompagné des partenaires participants aux réflexions de Caisse Local Alimentaire, candidate à ce programme en proposant une carte alimentaire accessible aux publics défavorisés dans le souci de leur faciliter l'accès aux produits locaux et bio.

La CLAC est accessible aux citoyens cotisants. La participation du citoyen via la cotisation sera fonction de son revenu ou de son quotient familial. En sortie, tous les citoyens cotisants seront crédités d'un montant de 40€/mois.

Ce montant sera dépensable uniquement chez les commerçants conventionnés sur des catégories de produits intéressantes pour leurs intérêts qualitatifs, environnementaux, sanitaires et d'économie territoriale.

Le conventionnement sera régulé par le comité de pilotage qui veillera à ce que le commerçant respecte les critères correspondants aux catégories de produits visés.

Le projet présenté vise à lancer une expérimentation du dispositif sur 3 ans, selon le plan de financement suivant.

	Dépenses		Recettes	
	Objet	Montant	Financier	Montant
Année N	Chargement monétaire des cartes	453 600 €	Cotisations des bénéficiaires	181 440 €
	Outils de paiement (cartes, logiciel de gestion, ingénierie, etc.)	31 000 €	Participations des commerçants	13 608 €
	Accompagnement juridique	10 000 €	Etat	227 697 €
	Animation du dispositif	36 000 €	FEADER 16,71	10 417 €
			Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	14 583 €
			Bloc local ou financement privé	46 855 €
			Parc de Chartreuse	36 000 €
	Total	530 600 €	Total	530 600 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à déposer un projet au titre du programme « Bien Manger Pour Tous »,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

